

PARLONS SOLVABILITÉ

Bulletin trimestriel sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada



Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance
habitation, automobile ou commerciale

Numéro 21 - avril 2023



Du bureau du président

Le coût de l'argent – par Alister Campbell



À la fin de l'automne, j'ai eu l'occasion d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) à Santiago, au Chili. La présidente du comité exécutif de l'IAIS — qui est du Royaume-Uni (RU) — a livré le discours d'ouverture. Ses observations étaient troublantes et sombres. J'ai été fasciné par son compte rendu des événements très stressants qui ont forcé la Banque d'Angleterre à faire marche arrière et inonder le système de liquidités, malgré une inflation dans les deux chiffres qui appelait instamment à un resserrement de la politique monétaire. Depuis, nous avons tous appris que cette situation a résulté de l'évolution rapide et tout à fait inattendue du marché des

obligations d'État du RU (appelées « gilts »), en réaction à la malheureuse tentative faite par la nouvelle — et aujourd'hui ancienne — première ministre britannique, Liz Truss, de réduire les impôts malgré de forts déficits. Cette évolution subite du marché a contraint d'importants fonds de pension du RU (dont on a découvert par la suite que plusieurs appliquaient des stratégies de placement guidées par le passif, avec plus de levier qu'on ne l'avait compris) à se délester rapidement d'obligations de leurs portefeuilles... entraînant une spirale de vente d'obligations, alors que chutait la valeur des actifs. L'intervention rapide de la banque centrale britannique a permis d'éviter une crise systémique, mais a rappelé une fois de plus de manière éclatante aux responsables de la surveillance prudentielle à travers le monde que le risque systémique peut se manifester très rapidement, et là où on ne l'attend pas.

À mon retour à la maison, j'ai entendu tout au long de décembre des collègues de l'industrie des assurances décrire à quel point la période des renouvellements dans le secteur de la réassurance se révélait ardue au Canada et dans le monde entier. De toute évidence, une partie des tensions du système était directement liée aux mauvais résultats techniques des réassureurs dans le difficile contexte des catastrophes naturelles que l'on a connu autour du globe ces dernières années. Mais il y avait un autre déterminant majeur de la baisse soudaine de capacité disponible du marché. Les cours obligataires ont chuté partout, tandis que les banques centrales du monde entier haussaient les taux d'intérêt à des niveaux inégalés depuis 20 ans. Les assureurs, dont les actifs et les passifs sont soigneusement appariés, et notamment les réassureurs qui détiennent des portefeuilles particulièrement fournis d'actifs obligataires de longue durée correspondant à leurs passifs à long terme, ont tous dû déclarer d'importantes baisses de valeur liées à l'évaluation à la valeur du marché de ces actifs. Le Swiss Re Institute a estimé que le capital de réassurance mondial avait rétréci de 30 %, un recul largement attribuable à la variation spectaculaire de la valeur des actifs.

L'économiste américaine controversée, Elaine Garzarelli, stratège en placement, aurait déjà dit : « Les obligations sont comme les hommes. Plus leur durée à l'échéance est longue, moins leur volatilité est grande ». Les événements récents nous ont montré que l'inverse s'est produit. C'est sur les obligations à moyen et à long terme que la montée rapide des taux d'intérêt partout sur la planète a eu l'effet le plus négatif... justement le type d'obligations que les assureurs et plus particulièrement les réassureurs appartiennent à leurs passifs à long terme. Le secteur de l'assurance-vie détient le plus d'obligations de longue durée, mais les valeurs ont tant changé depuis 12 mois que les obligations de toutes les durées ont été touchées. Notre secteur a lui aussi été frappé durement. Dans le dernier numéro de *Parlons solvabilité*, notre économiste principal, Grant Kelly, a indiqué qu'en 2022 le secteur canadien des assurances IARD avait publié des revenus de placement négatifs pour la toute première fois (depuis au moins les quelque 50 années que couvre notre base de données). Il a offert une maigre consolation en précisant qu'il s'agissait de pertes « sur papier » et que — si les obligations étaient détenues jusqu'à leur échéance — ces pertes comptables seraient récupérées. Normalement, cette hypothèse serait valide, mais, comme l'ont appris les fonds de pension du RU, si la volatilité imprévue a pour effet de changer le moment de la vente des actifs, les pertes comptables deviendront nécessairement très réelles... très vite !

J'ai entrepris la rédaction de cet article avant la faillite de la Silicon Valley Bank (SVB), mais l'extrême rapidité de la débâcle de cette institution financière jusque-là respectée (deuxième plus grande faillite après celle de la Washington Mutual en 2008) nous rappelle elle aussi puissamment les effets d'une volatilité soudaine. Les imposantes pertes sur papier de la SVB sont devenues des pertes réelles destructrices de capital à mesure que les déposants se sont précipités pour retirer leurs fonds et que la banque s'est vue contrainte de liquider une part de son portefeuille d'actifs à des conditions très défavorables. Cette ruée bancaire à l'ancienne s'est révélée fatale, mais le désastre est directement lié à la variation largement imprévue des cours obligataires en 2022.

Je suis entré à l'école supérieure de commerce il y a longtemps. J'avais déjà des diplômes ès arts (en histoire économique de l'Angleterre médiévale, pour tout vous dire). Je croyais alors que si je parvenais simplement à comprendre le marché des actions, j'aurais du succès dans ma future carrière en affaires. J'ai obtenu mon diplôme (étonnamment avec spécialisation en Finances), conscient que la seule chose que je devais vraiment comprendre était en fait... le marché des obligations ! Les leçons sur la façon d'aborder les « mouvements de la courbe des taux » sont les plus importantes que j'ai apprises à cette école. J'avoue que j'ai eu du mal avec cette notion au début, mais j'ai eu une révélation quand Jeremy Siegel, légendaire professeur de finances et auteur (je recommande *Stocks for the Long Run*), m'a expliqué le « coût de l'argent ».

Pourquoi cette parenthèse personnelle ? Parce que peu importe où nous vivons, travaillons, dirigeons nos entreprises et élevons nos familles, très peu de choses comptent plus que le « coût de l'argent ». Quand la courbe des taux bouge de manière aussi spectaculaire qu'elle l'a fait dans la dernière année, il est certain que toutes les catégories d'actifs connaîtront une volatilité imprévue dans toutes les économies développées. Et cela peut déclencher des ventes d'actifs en urgence — et transformer les pertes comptables en pertes réelles. C'est ce qui s'est produit au RU l'année dernière et à la SVB ce trimestre. Compte tenu de la portée et de l'ampleur des pertes de valeur de marché inscrites dans les livres de notre industrie alors que nous clôturons l'exercice 2022, c'est un scénario que nous devons garder très présent à l'esprit.

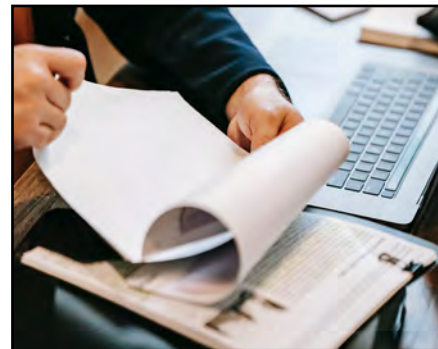
Certes, il faut admettre qu'en général on ne voit pas de « ruées » chez un assureur comme on en voit quand une banque perd la confiance du public. Lorsque le bruit court qu'un assureur est en difficulté, les titulaires de police ne foncent pas accider leur voiture ou incendier leur maison. Cependant, une mégacatastrophe naturelle soudaine, qui engendrerait une multitude de sinistres en assurance de biens à matérialisation courte n'est qu'un exemple d'événement critique susceptible de forcer la vente rapide, par les assureurs de notre secteur, d'actifs dont la valeur de marché a baissé.

Le secteur canadien des assurances IARD demeure bien capitalisé, réassuré et géré et il est surveillé avec compétence. Le risque d'instabilité systémique demeure donc très faible. Toutefois, lorsque le coût de l'argent change de manière radicale, on peut être sûr que des événements graves suivront. Comme l'a dit James Carville : « Autrefois, je pensais que si la réincarnation existait, je voulais me réincarner en président, en pape ou en champion de baseball, mais désormais je voudrais revenir en marché obligataire. Cela permet d'intimider tout le monde. » Il est sage que nous tous qui sommes dans ce secteur demeurions bien conscients que lorsque le puissant marché obligataire bouge, il y a peu de chance qu'on échappe aux conséquences.

Enjeux prioritaires : Mise à jour

Enjeu prioritaire permanent

En 2021, nous avons actualisé notre modèle de risque systémique pour la première fois depuis 2016. Les constatations tirées de nos recherches ont été publiées dans un important rapport intitulé *Quand le risque devient trop grand – Le point de bascule vers la défaillance systémique* qui établit clairement le seuil (35 G\$ de pertes assurées) au-dessus duquel des assureurs, par ailleurs en bonne santé financière, pourraient faire faillite par un effet de contagion (en raison de leur obligation d'assumer les coûts d'insolvabilité des entreprises en faillite). Ce risque peut et doit être atténué. Nous croyons que le meilleur moyen de le réduire est de mettre en œuvre un mécanisme gouvernemental de filet de sécurité dont notre industrie pourrait tirer parti une fois atteint le « point de bascule » de 35 G\$.



Nous poursuivons activement nos échanges avec toutes les parties prenantes du dialogue stratégique en cours. Dans les discussions récentes avec Finances Canada et l'industrie, les options relatives aux pools d'assurance multirisque — qui faciliteraient la gestion d'un éventail de risques extrêmes auxquels notre pays fait face (notamment les inondations, les incendies, le vent et les tremblements de terre) — semblent retenir davantage l'attention. Nous continuerons à collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes pour faire avancer ces discussions. Toutefois, la SIMA rappelle à tous ceux qui sont engagés dans cet important travail d'intérêt public qu'il n'y a qu'un élément dans cette liste qui représente un véritable risque systémique. C'est le risque de tremblement de terre. Nous espérons vivement que le travail consacré à d'autres facteurs de risque importants ne nous détournera pas de la simple réalité, à savoir que le Canada a de toute urgence besoin d'un mécanisme de filet de sécurité pour se protéger contre le risque de tremblement de terre extrême.

Nous sommes déçus de la lenteur de ce processus, mais nous demeurons optimistes quant à la possibilité de faire avancer ce dossier crucial vers sa conclusion en 2023. Il incombe toutefois à notre conseil de prévoir la possibilité que nos discussions avec Ottawa ne progressent pas notablement. Au cours de 2023, le personnel de la SIMA amorcera l'élaboration d'un plan d'intervention à cet égard.

Enjeu prioritaire pour 2023

Réévaluation des couvertures et des plafonds d'indemnisation

En 2020, la SIMA s'est engagée envers le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) à réévaluer tous les cinq ans au minimum les couvertures et les indemnités que la Société accorde, et à entreprendre sa prochaine évaluation dans les trois ans. Les autorités de réglementation ont également demandé que cet examen comporte en particulier une analyse, par province, de la suffisance des plafonds d'indemnisation de la Société. Lors de sa réunion du 3 novembre dernier, le conseil de la SIMA a confirmé qu'il en ferait l'enjeu prioritaire de la Société pour 2023.

La nouvelle réévaluation des couvertures et des plafonds d'indemnisation a débuté l'automne dernier par un appel de données lancé à toute l'industrie qui a permis d'obtenir des données sur les sinistres de la part de plus de 75 % du marché canadien des assurances. Cela permettra à la SIMA d'évaluer convenablement le caractère adéquat des plafonds actuels — y compris à l'échelle provinciale. La réévaluation se fondera de nouveau sur nos trois principes directeurs : équité, transparence/clarté et modernisation. Elle portera sur l'étendue de la couverture, les plafonds d'indemnisation par province, le remboursement des primes non acquises, la limite d'admissibilité pour l'assurance des entreprises et le processus d'appel relatifs aux demandes d'indemnité pour difficultés exceptionnelles.

Autres enjeux prioritaires clés

L'automne dernier, le conseil de la SIMA a adopté deux autres priorités qui contribueront à l'amélioration de notre infrastructure de résolution.

a) Augmentation de la capacité financière

Après plusieurs années de recherche et de consultation de l'industrie, le conseil de la SIMA a approuvé en novembre 2022 l'établissement d'un nouvel objectif pour augmenter la capacité de liquidité à court terme de la Société. Des analyses antérieures avaient établi que le Fonds d'indemnisation de la SIMA était insuffisant et que la Société ne pourrait réagir efficacement à la faillite d'aucun des 70 plus grands assureurs IARD du Canada. Avec l'autorisation du conseil et sous la supervision de comité Audit et risque de la Société, la direction de la SIMA a négocié avec succès les modalités d'une facilité de crédit de soutien de 250 M\$ qui est maintenant en place. L'information sur cette importante initiative a été communiquée par le président et chef de la direction de la SIMA, Alister Campbell, dans une lettre de fin d'année (21 novembre) à tous les membres de la Société. Les frais de lancement et les coûts opérationnels annuels de la facilité de crédit seront couverts par le biais de la cotisation annuelle pour frais administratifs des membres de la SIMA; la cotisation minimale de 10 000 \$ par membre demeurera néanmoins inchangée pour la quatrième année consécutive pour la plupart des membres.

Grâce à la nouvelle facilité de crédit, la SIMA a désormais accès à des liquidités disponibles de plus de 300 M\$ pour intervenir efficacement auprès d'assureurs en difficulté. Ces fonds seront disponibles pour soutenir l'indemnisation des titulaires de police en cas de liquidation, mais aussi pour aider la SIMA à assumer ses obligations dans les cas de résolution à l'égard desquels la SIMA et les autorités de réglementation déterminent qu'une liquidation ne serait pas dans l'intérêt public ni dans l'intérêt de l'industrie.

b) Amélioration de la capacité de résolution

En examinant les pratiques exemplaires en matière d'« infrastructure de résolution » définies par le Conseil de stabilité financière (FSB) et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS), nous avons établi que le modèle de fonctionnement actuellement appliqué pour le secteur canadien des assurances IARD présentait une lacune appréciable : l'absence d'un mécanisme d'« assureur-relais ». Cette lacune nous est apparue plus importante lorsque nous nous sommes comparés au secteur bancaire canadien (la Société d'assurance-dépôts du Canada a tous les pouvoirs d'une banque-relais), et, de manière plus significative, à Assuris, l'homologue de la SIMA responsable du secteur de l'assurance-vie, qui dispose depuis de nombreuses années d'un assureur-relais (la SIAP vie) réglementé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

À l'initiative du conseil, le personnel de la Société s'est adressé au BSIF pour savoir s'il était disposé à considérer une demande d'établissement d'un assureur-relais assujetti à sa surveillance. Le BSIF s'est montré ouvert à ce projet et a fourni un plan pour simplifier le processus de demande. Le personnel de la SIMA a amorcé ce processus qui représentera un projet d'envergure auquel il se consacrera pendant les prochains mois. Bien que l'échéancier ne soit pas encore définitif, nous espérons avoir terminé le processus et soumis la demande au BSIF avant la fin de 2023.

Ce projet comporte un certain nombre d'éléments clés — particulièrement en matière de gouvernance et de capitalisation — qui devront être réglés au fil de l'avancement du processus et, de toute évidence, avant que le nouvel assureur ait reçu sa charte fédérale et ses permis provinciaux et territoriaux. Nous tiendrons tous les membres informés à mesure que les échanges avec le BSIF s'intensifieront et que nous acquerrons davantage de certitude quant aux attentes des autorités de surveillance à l'égard de la nouvelle entité. Nous avons l'intention de mener une consultation plus vaste auprès de tous nos membres au sujet des grands enjeux liés au processus de demande, avant de soumettre notre demande définitive.

Analyse de la solvabilité

2022, une année très étrange par Grant Kelly



Les résultats financiers de l'exercice montrent que 2022 fut une année très difficile et inhabituelle pour l'industrie canadienne des assurances IARD. Pour la toute première fois, les assureurs IARD du Canada ont déclaré une perte de placement à l'échelle de l'industrie. Cela ne s'était jamais produit au cours de la période de 47 ans que couvre la base de données de la SIMA.

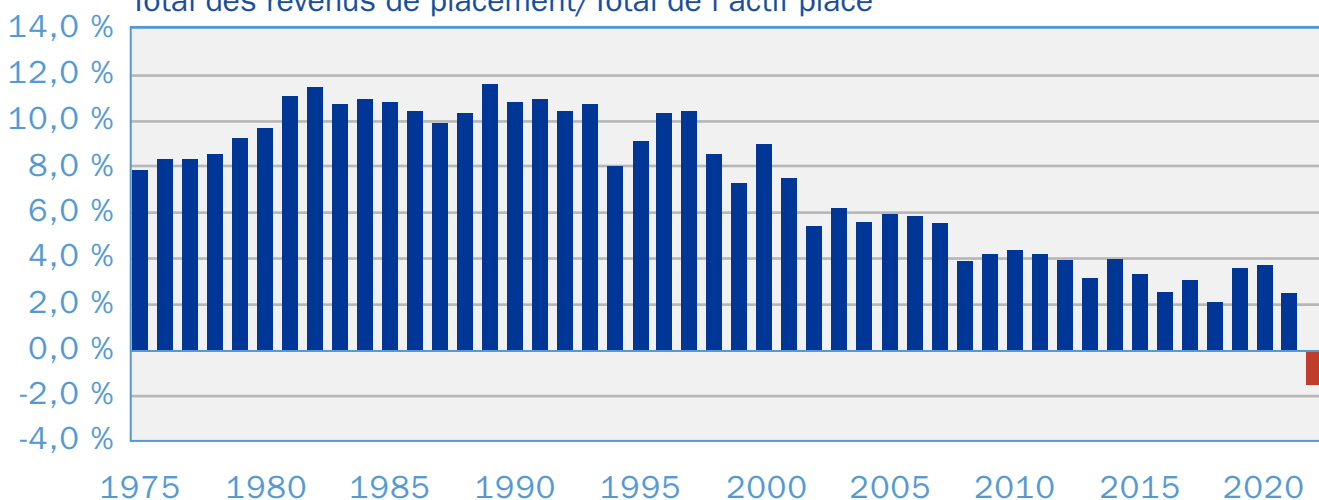
Heureusement pour la solvabilité des assureurs IARD du Canada, l'industrie a enregistré des résultats techniques historiquement bons, qui ont compensé en partie les médiocres résultats de placement. Le ratio combiné

de l'industrie de 86,5 % est le deuxième plus bas jamais enregistré dans la base de données de la SIMA — seul le ratio combiné de 85,5 % enregistré pour l'année précédente lui est supérieur. Ces excellents résultats techniques sont manifestes dans toutes les grandes branches d'assurance. En assurance responsabilité civile, tout particulièrement, le ratio sinistres-primas s'est établi à 33,6 % pour 2022. C'est à la fois remarquablement bas et fort probablement intenable à long terme.

Dans les autres branches d'activité, le ratio sinistres-primas a légèrement augmenté en 2022 par rapport à 2021, passant d'une année à la suivante, à l'échelle nationale, de 58,4 % à 62,2 % en assurance automobile et de 50,7 % à 58,7 % en assurance biens des particuliers. Dans la branche de l'assurance biens des entreprises, le ratio sinistres-primas est passé de 45,6 % en 2021 à 51,0 % en 2022. Bien que les résultats techniques n'aient pas atteint ceux de l'année précédente, on se souviendra de 2022 comme d'une année remarquablement favorable pour l'industrie.

Les assureurs IARD ont déclaré des revenus de placement négatifs pour la toute première fois en 2023

Total des revenus de placement/Total de l'actif placé



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

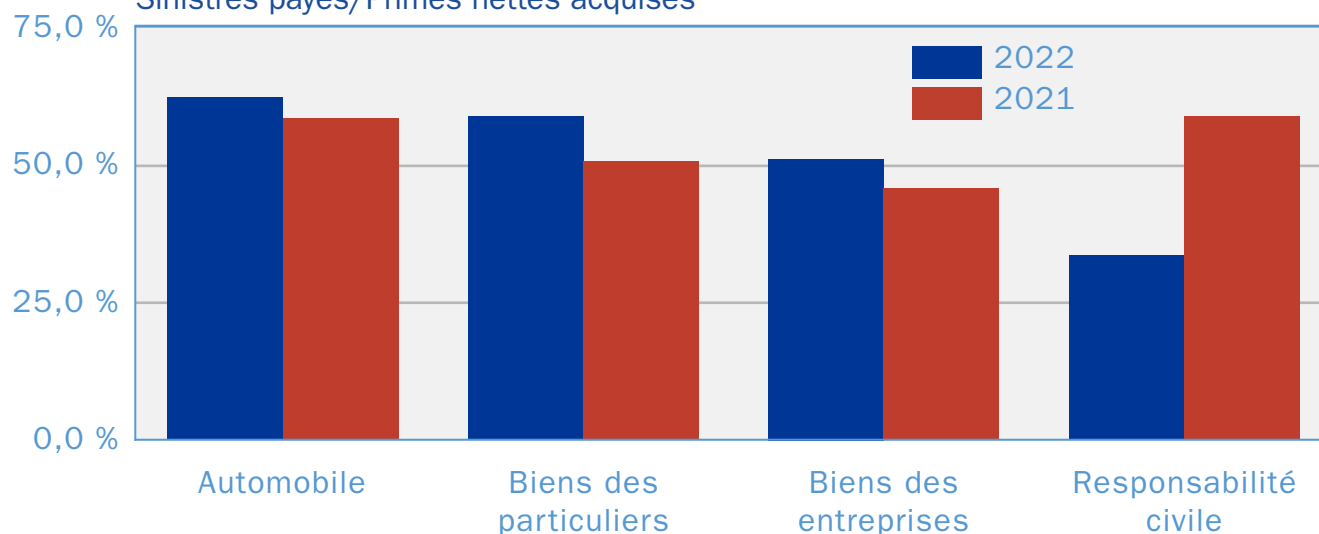
La solidité des résultats techniques est une bonne nouvelle pour les organisations comme la SIMA qui se concentrent sur la solvabilité de l'industrie. Les recherches publiées dans le cadre de notre collection *La faillite chez les assureurs* ont toujours démontré qu'une tarification inadéquate et des provisions insuffisantes pour le risque d'assurance sont les principales causes des faillites de sociétés d'assurance dans le monde. En revanche, des bénéfices techniques soutenus créent plus de capital de manière constante et diminuent le risque d'insolvabilité.

L'industrie a déclaré un rendement des capitaux propres (RCP) de 14,0 %. Ce pourcentage est nettement inférieur à celui de 17,0 % publié un an plus tôt, mais il demeure au-dessus de la moyenne à long terme de 10,1 %. Si l'on tient compte de l'évolution historique, le retour vers la moyenne devrait se poursuivre. Bien entendu, ces tendances de l'industrie n'ont pas la même incidence pour tous les membres de la SIMA. Notre industrie demeure hautement compétitive. En 2021, 14 % des assureurs avaient déclaré un résultat net négatif en dépit du fait qu'il s'agissait de l'année la plus rentable jamais enregistrée pour notre industrie. Cette proportion est passée à 27,8 % en 2022. Ce dernier pourcentage correspond davantage à la moyenne à long terme de l'industrie et n'est donc pas très préoccupant pour le moment.

La question qui se pose pour ces assureurs est celle de la rapidité avec laquelle ils pourront retrouver leur rentabilité. La capacité de maintenir la rentabilité est une mesure de solvabilité très importante pour la SIMA, mais certains assureurs en sont incapables. La Société surveille étroitement un petit nombre d'assureurs canadiens qui déclarent systématiquement un résultat net négatif.

Les résultats techniques ont sauvé la mise

Sinistres payés/Primes nettes acquises



Excellents résultats techniques dans chaque branche d'assurance, à la grandeur du Canada. À l'échelle de l'industrie, l'assurance responsabilité contre les cyberrisques est la seule catégorie ayant affiché un ratio sinistres-primaires défavorable.

Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

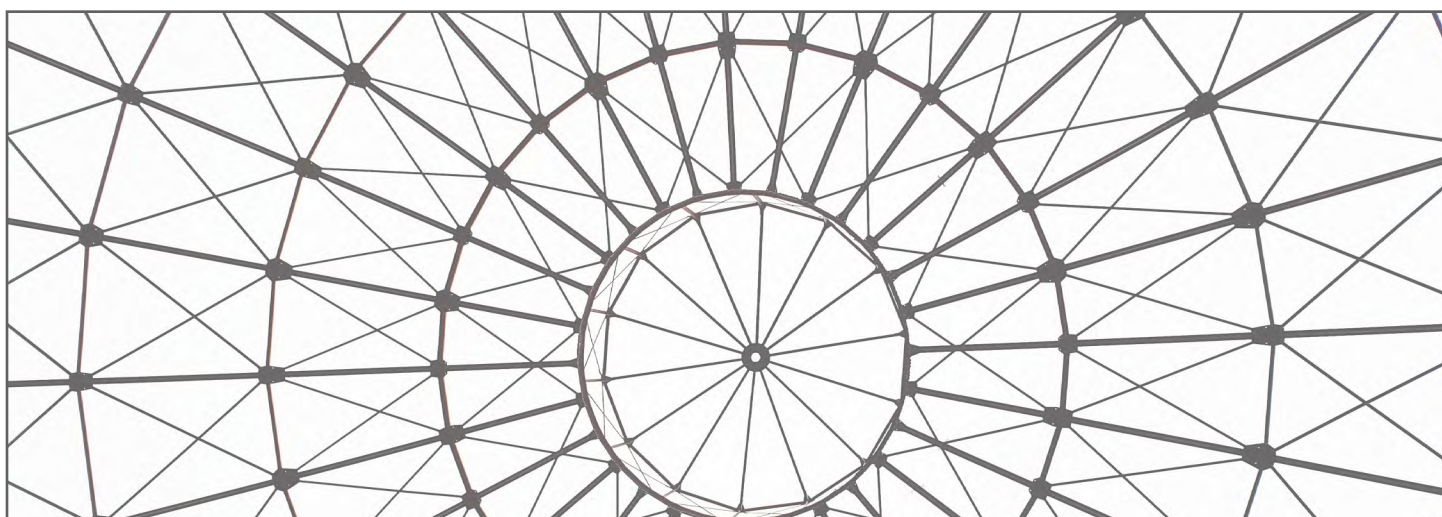
Résultats de l'exercice financier 2022

(en millions de dollars)	2022	2021	Variation en pourcentage
Primes directes souscrites	81 661 \$	75 290 \$	8,5 %
Primes nettes acquises	64 938 \$	63 031 \$	3,0 %
Sinistres encourus nets	35 232 \$	33 888 \$	4,0 %
Charges d'exploitation	20 892 \$	19 845 \$	5,3 %
Produit de souscription	9 139 \$	9 497 \$	-3,8 %
Revenus nets de placement	-121 \$	2 812 \$	-104,3 %
Résultat net	8 334 \$	9 510 \$	-12,4 %
Ratio combiné	86,5 %	85,2 %	
Ratio sinistres-primes net	54,3 %	53,8 %	

Quelques ratios indicateurs de solvabilité

(en millions de dollars)	2022	2021
Capitaux propres moyens	59 422 \$	55 961 \$
Rendement des capitaux propres (RCP)	14,0 %	17,0 %
Rendement du capital investi (RCI)	-0,1 %	2,7 %
RCP global	6,8 %	17,8 %
RCI global	-4,0 %	3,1 %
TCM (capital disponible-capital requis)	256,4 %	266,3 %
TSAS (actif net-capital requis)	303,9 %	305,4 %

Source : MSA Research au 20 mars 2023.



Il y a une première fois pour tout

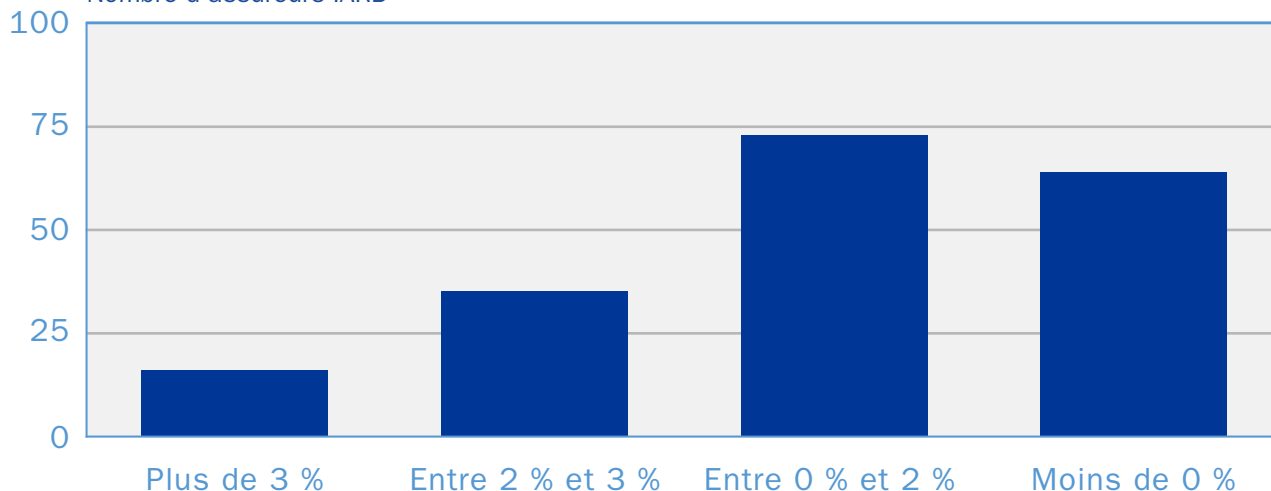
– par Grant Kelly

La base de données de la SIMA contient les résultats de l'industrie depuis 1975. Pendant 47 ans, les assureurs IARD n'ont JAMAIS déclaré de pertes annuelles de placement. En 2022 cependant, les sociétés d'assurance IARD du Canada ont déclaré pour la première fois un rendement du capital investi (RCI) de -1,2 %. Cette baisse résulte avant tout du relèvement spectaculaire des taux d'intérêt. Entre mars 2022 et janvier 2023, la Banque du Canada a haussé les taux d'intérêt à huit reprises — faisant passer son taux de financement à un jour de 0,5 % à 4,5 % — pour lutter contre l'inflation. Ce relèvement a eu un effet imprévu : à mesure que les taux d'intérêt ont monté, la valeur du portefeuille d'obligations de l'industrie a baissé.

Pourquoi ? Pour prendre leurs décisions de placement, les sociétés d'assurance se fondent sur le « principe de la gestion prudente ». Un assureur qui applique la méthode de la gestion prudente tente d'apparier les revenus tirés de ses placements aux décaissements exigés pour indemniser ses assurés, la durée moyenne des passifs d'assurance variant selon l'assureur et la branche d'activité. La durée moyenne de l'industrie se situe entre 3,5 et 4,5 ans. De ce fait, la hausse de 4 % des taux d'intérêt a entraîné une baisse de la valeur des obligations détenues par les assureurs IARD se situant entre 14 % et 18 % en 2022. La SIMA n'est pas toute seule à espérer que l'ampleur et la rapidité des hausses ne se répéteront pas en 2023.

Variation considérable du rendement des placements

Nombre d'assureurs IARD



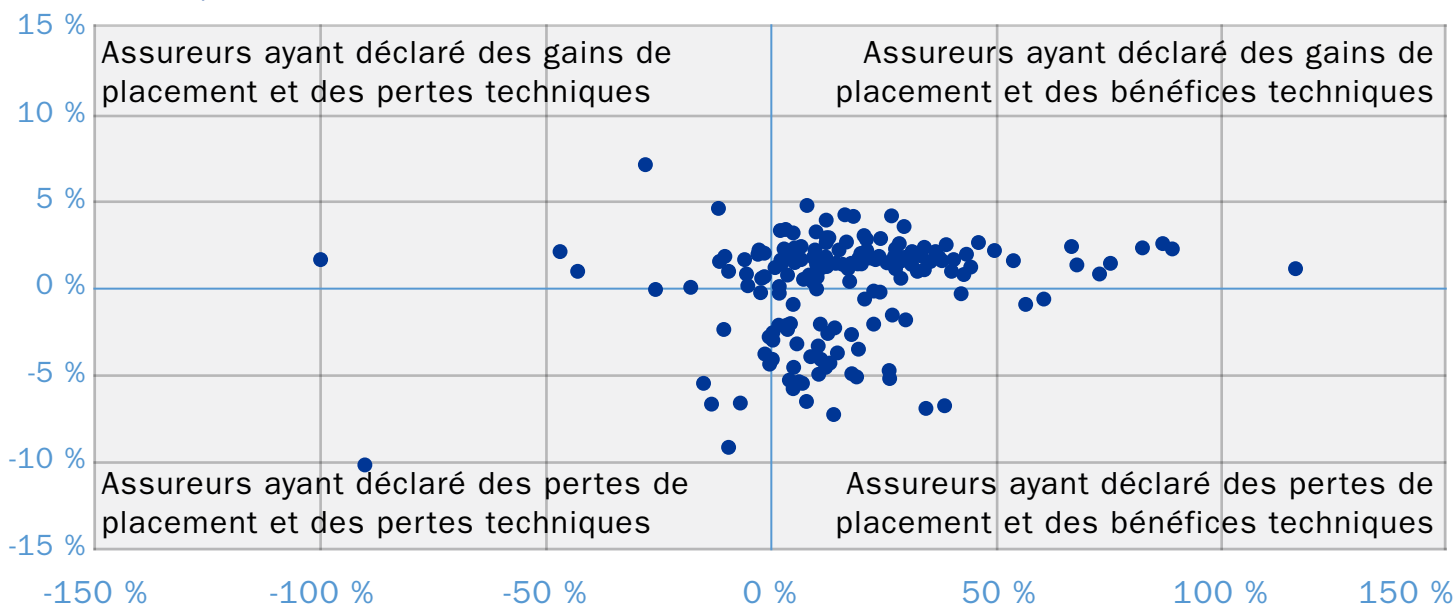
Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Bien entendu, les conséquences de la hausse des taux d'intérêt ne sont pas les mêmes pour toutes les sociétés de l'industrie des assurances IARD du Canada. En 2022, 64 assureurs IARD seulement ont déclaré des pertes de placement, tandis que 73 ont déclaré des RCI variant entre 0 % (le point mort) et 2 % et 41 ont déclaré des RCI supérieurs à 2 %. Les pertes élevées de ces 64 assureurs ont toutefois annulé les faibles gains des autres assureurs.

La faiblesse des RCI enregistrés en 2022 n'indique pas nécessairement que la solvabilité de certains assureurs IARD se trouve compromise. Pourquoi pas ? D'une part, parce que nombre d'assureurs ne négocient pas activement leur portefeuille d'obligations. Les baisses de valeur ne compteront

Certains assureurs ont rendu compte d'une période difficile

Rendement des placements



En 2022, 178 assureurs ont publié leurs résultats financiers. De ce nombre, 30 ont déclaré des pertes techniques et 64 ont déclaré des pertes de placement. Toutefois, seulement 14 assureurs IARD ont déclaré des pertes techniques ET des pertes de placement en 2022.

Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

donc (et ne deviendront réelles) que si les assureurs vendent leurs obligations. Il subsiste le risque cependant qu'un sinistre catastrophique oblige des assureurs à changer leurs plans et à céder leurs obligations à perte pour pouvoir indemniser les assurés. D'autre part, plusieurs assureurs doivent déclarer ces pertes dans leurs états financiers de 2022. Dans ce cas, l'impact le plus négatif est déjà pris en considération dans les états de 2022. En fin de compte, il faut retenir que pour déterminer l'impact des pertes ou des gains non réalisés sur la solvabilité des assureurs, il importe d'examiner la situation particulière de chaque assureur.

L'activité première d'un assureur IARD est de fournir de l'assurance. Habituellement, les assureurs utilisent les revenus de placement pour compléter les bénéfices tirés de la fourniture d'assurance. En 2022, 178 assureurs ont publié leurs résultats financiers. De ce nombre, 30 ont déclaré des pertes techniques et 64 ont déclaré des pertes de placement. Heureusement, seulement 14 assureurs IARD ont déclaré des pertes techniques ET des pertes de placement. Ceux-ci ne pourront pas continuer de déclarer à la fois des bénéfices techniques nets négatifs et des pertes de placement pendant une période prolongée.

La capacité de maintenir la rentabilité est la plus importante mesure de solvabilité pour la SIMA. Certains assureurs s'en sont montrés incapables. L'exercice 2022 a été difficile. La Société continuera de surveiller étroitement le petit nombre d'assureurs qui ont déclaré tant des pertes techniques que des pertes de placement et veillera à ce qu'ils retrouvent rapidement leur rentabilité.

Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

Rencontres et webinaires à venir – par Ian Campbell



Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la PACICC et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

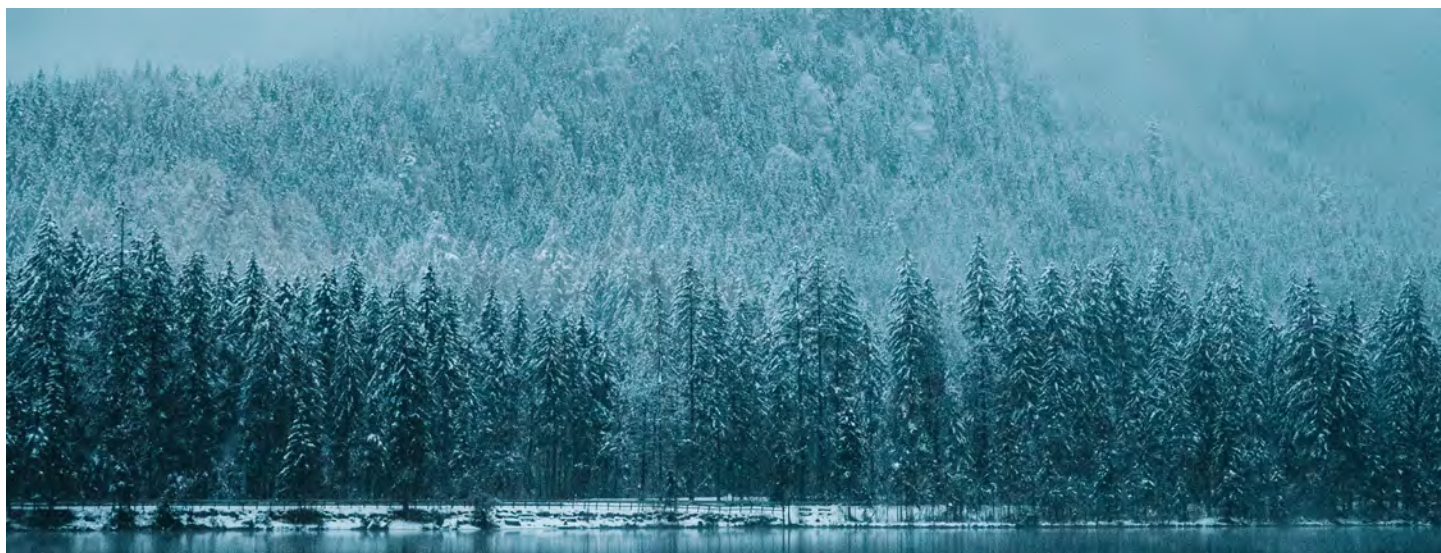
Au début des rencontres, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie. Viennent ensuite des présentations de représentants de l'industrie ou d'experts sur des enjeux actuels dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise (GRE).

Prochaine rencontre du Forum

Jeudi 14 septembre

Sujets de discussion :

- Point de vue d'un directeur général sur la GRE
- Le point sur les séismes
- Résultats du sondage de référence de la SIMA de 2023 sur les pratiques en matière de GRE



Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année. Ils réunissent des membres du Forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la GRE.

Prochain webinaire sur les risques émergents

Jeudi 18 mai

Craig Stewart – Vice-président, Affaires fédérales, Bureau d'assurance du Canada

Sujet : Changement climatique et adaptation



Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, vice-président aux opérations à la PACICC, à icampbell@pacicc.ca ou au 647-264-9709.

Denika Hall
Rédactrice en chef
et graphisme

SIMA

PARLONS SOLVABILITÉ

80, rue Richmond Ouest, bureau 607
Toronto (Ontario) Canada M5H 2A4

Site Web :
www.pacicc.ca

Tél : 416-364-8677

Pour vous désabonner ou
pour obtenir de l'information
Courriel : dhall@pacicc.ca